



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du greffier-trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 30 juin 2026 à 19h30.

DONNÉ àAscot Corner.....ce..... 23ièmejour de.....juin
de l'an deux-mille-vingt-six.


Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, le 23 juin 2026, En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 juin
2026.


Directeur général et greffier-trésorier